



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R06-2022-014

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2022

Sommaire

Cour d'Appel /

R06-2022-01-18-00001 - Délégation de signature n°2022 01 des chefs de la cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion (4 pages)

Page 3

Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

R06-2021-12-22-00003 - Arrêté n°2021-DEETS-11 modifiant la composition des membres du comité technique à la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (2 pages)

Page 8

Cour d'Appel

R06-2022-01-18-00001

Délégation de signature n°2022 01 des chefs de
la cour d appel de Saint-Denis de La Réunion



**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
N°01/2022**

(annule et remplace la décision 07/2021)

Le 18 janvier 2022,

Alain CHATEAUNEUF, premier président de la cour d'appel de Saint Denis de La Réunion,

Fabienne ATZORI, procureure générale près la cour d'appel de Saint Denis de La Réunion,

Vu le code de l'organisation judiciaire,

Vu la loi organique n°2001-692 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le décret 2012-1246 du 7 décembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,

Vu le décret n°2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux,

Vu le décret n° JUSB1817906D du 16 juillet 2018 portant nomination de monsieur Alain CHATEAUNEUF, aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Saint-Denis,

Vu le décret n° JUSB2122572D du 5 août 2021 portant nomination de madame Fabienne ATZORI aux fonctions de procureure générale près la cour d'appel de Saint-Denis.

DÉCIDONS :

Article 1er : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle DJS Chorus.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus du visa du contrôleur budgétaire régional,

Article 2 : La présente décision se substitue à toutes les décisions prises précédemment dans les domaines précités.

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux bénéficiaires des délégations et transmise au directeur régional des finances publiques de La Réunion, comptable assignataire,

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département de La Réunion et de Mayotte.

La procureure générale



Fabienne ATZORI

Le premier président



Alain CHATEAUNEUF

ANNEXE 1 – Agents bénéficiant de la délégation de signature des chefs de cour de Saint-Denis de La Réunion pour signer les actes d'ordonnancement secondaire dans Chorus

Nom	Prénom	Fonctions	Corps	Actes
LEQUEUX	Karl	Directeur du SAR	DSGJ	Tout acte de validation dans CHORUS, mise à disposition des crédits tous titres, signatures des bons de commande
BRAYE	Sylvia	RGRH		
COURVILLE	Françoise	RGBMP	Attaché	
GARCIA	Julian	RGI		
MUKOBO	Angèle	RGF	DSGJ	
COURVILLE	Françoise	RGBMP		
MOURA de OLIVEIRA	Maeva	RGB		
BIZARD	Sabine	DSGJ placée		
COURVILLE	Françoise	RGBMP	DSGJ	Tout acte concernant les immobilisations – RE-FX
DJELTI	Nouria	RGRHa	Greffière	Mise à disposition des crédits Titre II
HERVIO	Sylvie	Pilotage masse salariale	SA	
VIRAMA-COUTAYE	Jean-Teddy	Pilotage masse salariale	SA	
SCHALCK	Bénédicte	RGBA	SA	Tout acte comptable de responsable dans la validation en matière des dépenses, des recettes, des actifs
LEQUEUX	Karl	Directeur du SAR	DSGJ	
MOURA de OLIVEIRA	Maeva	RGB	DSGJ	
ETHEVE	Didier	Responsable pôle chorus DSJ	SA	
NAZE	Michèle	Chaîne de dépense	Adjoint admin	Tout acte de gestionnaire des dépenses, des recettes et actifs : validation des demandes d'achat, vérifications et certifications des services faits
RUNGANAICALOO	Eddy			
NINO	Josélita			
SALVAN	Karine			
TAVERNE	Claire			
MARTELLI	Philippe			
MOISSON	Aurélie			
SCHALCK	Bénédicte		SA	
ETHEVE	Didier		SA	
VIRAMA COUTAYE	Jean Teddy		SA	
MOURA de OLIVEIRA	Maeva		DSGJ	
LEQUEUX	Karl	DSGJ		

Identité	Signature
Aurélie MOISSON	

Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

R06-2021-12-22-00003

Arrêté n°2021-DEETS-11 modifiant la
composition des membres du comité technique
à la direction de l'économie, de l'emploi, du
travail et des solidarités



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité

ARRÊTÉ N° 2021-DEETS
**Modifiant la composition des membres du comité technique
de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

La Directrice par intérim, de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;
- VU l'arrêté du 10 juin 2021 confiant à Madame Nafissata MOUHOUDHOIRE l'intérim de l'emploi de directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU l'arrêté du 30 juin 2021 modifié fixant la date des élections pour les mandats des représentants du personnel au sein des comités techniques de services déconcentrés des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- VU l'avis du comité technique ministériel unique placé auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance et de la ministre de la transformation et de la fonction publiques en date du 21 mai 2021 ;
- VU l'avis du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi en date du 20 mai 2021 ;
- VU l'avis du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales et de la santé en date du 18 mai 2021 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est créé auprès de chaque directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de chaque directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, un comité technique de service déconcentré ayant compétence, dans le cadre des dispositions du titre III du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé, pour connaître des questions concernant les services placés sous l'autorité dudit directeur.

Article 2 : La composition de ces comités techniques est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- La Directrice, par intérim, de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

- Le Directeur-adjoint, Responsable du pôle politique du travail de la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

b) Représentants du personnel :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
UNSA FONCTION PUBLIQUE	Yannick LERES-BISHOPP Madi ATTOUMANI Moundjizati MALIDI	Satyfatou MADI Said SOUFOU Nakib ABDOULLATUF
SNUTEFE	Tissianti COMBO	Syttie-Zalifa ABDILLAHI

Article 3 : Les autres articles demeurent inchangés.

Article 4 : La directrice par intérim, de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Mamoudzou,
Le 22 décembre 2021



Nafissata MOUHOJDHOIRE
Directrice par intérim